



# L'ACCOLADE

PUBLIÉE 12 FOIS PAR ANNÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB  
1, COLUMBUS PLAZA • NEW HAVEN, CT USA 06510-3326

Janvier 2004  
VOLUME 7 NUMÉRO 1

Construire un monde meilleur un conseil à la fois

## Aspirer au trophée du Conseil étoile

**E**n cette année fraternelle, soyez parmi les milliers de conseils de l'Ordre qui se qualifieront pour un ou plusieurs des trophées du Conseil suprême décernés pour les réalisations remarquables au chapitre de la programmation colombienne, du recrutement ou de réadmission des membres, et de la promotion du programme d'assurance de l'Ordre. Tout conseil qui reçoit chacun de ces trophées devient Conseil étoile. Chaque conseil devrait rechercher avec enthousiasme à obtenir ces trophées prestigieux afin que soient soulignés et reconnus vos efforts assidus. Voici les exigences requises pour chacun de ces trophées :

### Trophée du Conseil étoile

Exigences : avoir obtenu le trophée Colombien le trophée Abbé McGivney le trophée du Fondateur

### Le trophée Colombien

Exigences :

Le Rapport du personnel du programme de service (365 F), doit être complété et envoyé au Département des services fraternels du Conseil suprême au plus tard le 1er août 2004. Le Rapport du personnel du programme de service (365 F) se trouve soit dans le site Web de l'Ordre - [www.kofc.org](http://www.kofc.org), soit dans le Cahier de formules de rapport du conseil (1436F). (Les nouveaux conseils institués après le premier juillet 2003, ne sont pas soumis à ces exigences.)

Les conseils à qui est décerné le trophée Colombien doivent avoir réalisé et rapporté un minimum de quatre projets majeurs dans chacun des secteurs d'activités décrits dans " S'élever en servant " : activités religieuses, activités communautaires, activités familiales, activités de jeunesse. (À noter : Le parrainage d'une Table ronde paroissiale répond aux quatre exigences des activités religieuses. Le parrainage d'un cercle d'Écuyers en règle répond aux quatre exigences de jeunesse.)

Pour rapporter ces programmes, on aura recours à l'Application pour le trophée Colombien (SP-7F) qui se trouve dans le Cahier de formules de rapport du conseil (1436F) inclus dans la trousse " S'élever en servant " postée au début de l'année fraternelle à tous les secrétaires financiers, ou encore dans le site Web. Le formulaire doit être soumis au Conseil suprême au plus tard le 30 juin 2004.

Par ailleurs, il faut compléter et soumettre le Rapport annuel d'activités fraternelles (1728F) au Département des services fraternels du Conseil suprême au plus tard le 31 janvier 2004. Le formulaire (1728) se trouve dans le site Web de l'Ordre ou le Cahier de formules de rapport du conseil (1436F).

### Le trophée Abbé McGivney

Exigences :

Le Rapport du personnel du programme de service (365 F) doit être complété et envoyé au Département

des services fraternels du Conseil suprême au plus tard le 1er août 2004. Le Rapport (365 F) se trouve soit dans le site Web de l'Ordre, soit dans le Cahier de formules de rapport du conseil (1436F).

Avoir atteint le quota d'additions :

1. Le quota de croissance nette par année fraternelle des conseils de 30 à 100 membres est de 5 nouveaux membres, compte tenu du nombre total de membres inscrits au premier juillet de l'année fraternelle, tandis que le quota de croissance nette par année fraternelle des conseils de 101 membres et plus est de 5 pour cent du nombre de membres inscrits au premier juillet de l'année fraternelle.
2. Seront admis comme additions, le recrutement de membres juvéniles ou adultes, les membres réadmis ou réactivés, les réadmissions et demandes de réadmissions reçues, traitées et rapportées au Conseil suprême entre le premier juillet et le 30 juin d'une année fraternelle.
3. Seront déduits du quota des additions tous retraits ou suspensions traités et rapportés au secrétariat du Conseil suprême entre le premier juillet et le 30 juin d'une année fraternelle.
4. Les gains ou les pertes nets seront comptés uniquement aux articles (b) et (c) de cette section.

Ni les membres accueillis ou perdus par transfert, ni les décès ne seront déduits ou ajoutés des quotas.

(À noter : Les nouveaux conseils

Suite à la page 4

# LeMot

du Chevalier Suprême

## Grandir forts et unis.

En tant que Chevaliers, nous sommes les fils spirituels de notre fondateur, le Serviteur de Dieu, l'abbé Michael J. McGivney. Chacune de nos actions doit servir à laisser un héritage toujours digne d'un homme à qui un jour, prions-nous, notre Église confèrera les honneurs de la canonisation.

En tant que leaders chez les Chevaliers de Colomb, nous sommes les gardiens de cet héritage. C'est pourquoi il ne nous revient pas de choisir quelle part de la vision de l'abbé McGivney nous accepterons et laquelle nous ignorerons nous devons lui être fidèles en tout et partout.

Les principes qui ont guidé l'abbé McGivney lors de la fondation de Chevaliers doivent nous guider encore aujourd'hui. Comme premier principe de l'Ordre, l'abbé McGivney a choisi la charité, de sorte que nous devons nous assurer que les Chevaliers de Colomb soient reconnus comme " des Chevaliers de la charité ".

Toutefois, pour y arriver, nous devons assurer la croissance de l'Ordre. Année après année, les quelque 1,7 millions de membres de l'Ordre arrivent à recueillir et à offrir des montants records en argent à des œuvres de charité et en heures de bénévolat aux gens dans le besoin.

Mais nous savons, tous et chacun, qu'il y a encore beaucoup à faire! Chaque journée devient



Carl A.  
Anderson

une occasion d'être " Au service de l'Un. Au service de tous ". Chaque journée devient une occasion de demander à un catholique de nous aider à secourir quelqu'un de moins fortuné que soi.

Et lorsque nous lui demandons de devenir Chevalier, nous devons lui indiquer clairement que nous lui offrons l'occasion de s'aider lui-même et sa famille en se prévalant du programme d'assurance de qualité supérieure.

C'est là également une manière d'être fidèle à la vision de l'abbé McGivney, puisque notre fondateur a fait concrètement l'expérience de perdre un père et gagne-pain de la famille.

Il est clair que, aux yeux de notre fondateur, l'aide possible accordée à de telles familles constituait le bénéfice le plus important que son Ordre nouveau pouvait leur offrir.

Dans plusieurs États, les agents d'assurance fraternels des Chevaliers sont présents aux Premiers degrés lorsqu'ils ne sont pas en devoir afin d'informer les nouveaux membres sur le programme d'assurance, mais aussi pour leur présenter le programme des Armoiries resplendissantes destiné aux Chevaliers de première année et leur permettant de faire la marque dans la Chevalerie. Il me semble qu'il s'agit du meilleur " mariage " entre les programmes d'assurance et de fraternité de l'Ordre et donc que devrait adopter chaque conseil, à l'occasion des Premiers degrés.

C'est là une preuve que, en travaillant ensemble, nous pouvons assurer la croissance de l'Ordre.

Vive Jésus!

## Le prix " Être patriote " décerné

**A** l'occasion de la présentation d'une nouvelle vidéo soulignant le rôle de l'Ordre dans l'organisation des Olympiques spéciales, Portia Carnahan, golfeuse médaillée aux Jeux d'été; Alan Bolick, président des Olympiques spéciales du Tennessee et Dog Snyder, président des Olympiques spéciales de l'Illinois, présentaient au

Chevalier suprême et au Secrétaire suprême, Charles H. Foos, un uniforme et un blouson officiel de Team USA. D'après M. Bolick, ces cadeaux reconnaissent l'appui constant de l'Ordre pour les Olympiques spéciales, y compris le don de 1 million \$ US offert l'an dernier pour défrayer les coûts de déplacement des athlètes américains,

canadiens et mexicains aux Jeux d'été de Dublin. " Les Olympiques spéciales sont une fête de la vie, du respect de la vie, dit-il, une cause dont les Chevaliers se font les champions. "

# S.V.P.

*Suivre vos programmes...*

## Famille qui prie, famille unie

Il y a une bonne part de vérité dans le vieux dicton : " Famille qui prie, famille unie ". Pratiquer sa foi en famille stimule des relations de confiance, de franchise et d'amour, liens que seule peut offrir une famille. Votre famille peut grandir dans le partage de sa foi en ayant recours à des moyens fort simples. Voici quelques suggestions :

Vous rendre à la messe ensemble, même les familles avec de grands enfants. Rassembler tout le monde (y compris les grands-parents et autres

membres de la famille élargie) et participer à l'Eucharistie dominicale. Réciter le chapelet à la maison. Aidez-vous de la fiche des Chevaliers de Colomb intitulée " Comment prier le Rosaire " (2617F). Célébrer le sacrement du pardon en famille. Le dépliant " Guide de la confession " (2075F) relève des enseignements pertinents sur la célébration de ce sacrement. Prendre le temps de lire des passages de la Bible une fois par semaine et en discuter par la suite. Organiser des sessions de catéchèse en

famille animées par les parents, assistés des enfants plus âgés. Communier le plus souvent possible en famille. Distribuer la fiche intitulée " La dévotion eucharistique " (4194F) à tous les membres de la famille. Avoir des discussions franches en famille sur des questions de foi courantes dans votre milieu ou dans le monde. Participer ensemble à des mouvements de jeunesse, des activités de bénévolat et autres activités.

## Les Tables rondes de paroisses

Conscients de tout le bien que nous retirons à être Chevaliers, ainsi que nos familles et nos communautés, il nous revient d'offrir à tout catholique admissible, la chance de devenir membre de notre Ordre. L'Ordre, on le sait, a comme objectif d'instituer un conseil dans chaque paroisse. Toutefois, il arrive parfois qu'un conseil se retrouve à rendre service dans plus d'une paroisse. C'est pourquoi, le programme des Tables rondes paroissiales a été mis sur pied pour pallier de telles situations. Le programme des Tables rondes de paroisses peut aider à atteindre cet objectif, puisqu'il s'adresse aux conseils qui s'adressent à plus d'une paroisse, tout en permettant aux Chevaliers d'un tel conseil de rendre les services qui leur semblent convenables à chacune des paroisses concernées. Il est facile et profitable de mettre sur pied une Table ronde de paroisses, et

chaque Chevalier paroissien, quel que soit son conseil, peut s'y joindre. Le curé de la paroisse choisit un des Chevaliers de la paroisse comme coordonnateur, tandis qu'il revient au grand chevalier d'en faire la nomination. Le coordonnateur se trouve le seul officier d'une Table Ronde. Afin de former la Table ronde, le grand chevalier et le secrétaire financier répartissent d'abord la liste de membres du conseil par paroisse, après quoi, le grand chevalier et un des Chevaliers de la paroisse se doivent de rencontrer le curé pour discuter du programme. Ils doivent souligner que la Table ronde n'entrera en conflit avec aucun autre organisme de la paroisse, puisqu'il reviendra au curé de lui assigner ses tâches. Le coordonnateur de la Table ronde devrait rencontrer le curé régulièrement, par exemple une fois par mois, afin de discuter les activités dont pourrait s'occuper la Table ronde pour ren-

dre service à la paroisse. Il devra également remplir le Rapport annuel du coordonnateur de la table ronde (2630) avant le 30 juin de chaque année et l'enregistrer auprès du Conseil suprême. Un exemplaire de ce rapport se trouve soit dans le site Web de l'Ordre - [www.kofc.org](http://www.kofc.org), soit dans le Cahier de formules de rapport du conseil (1436F). Le document intitulé " Les Tables rondes des Chevaliers de Colomb " (2632) fournit tous les détails et les directives nécessaires pour établir des Tables rondes. Ce dépliant se trouve dans le site Web de l'Ordre - [www.kofc.org](http://www.kofc.org) ou encore dans la trousse " S'élever en servant " envoyée par la poste aux secrétaires financier à chaque année fraternelle. On peut en obtenir gratuitement des exemplaires en nombre raisonnable, en s'adressant au Département des fournitures du Conseil suprême.

## Aspirer au trophée du Conseil étoile cont.

Suite de la page 1

doivent se conformer aux exigences des quotas de recrutements. Le quota des nouveaux conseils est basé sur le nombre de membres inscrits sur l'Avis d'institution, soit 30 membres au minimum.)

Aucun formulaire n'est requis pour obtenir le trophée Abbé McGivney. Les quotas de recrutement seront établis automatiquement par le secrétariat du Conseil suprême d'après les rapports de recrutement reçus, traités et rapportés au plus tard le 30 juin.

### Le trophée du Fondateur

Exigences :

Le Rapport du personnel du programme de service (365 F) doit être complété et envoyé au Département des services fraternels du Conseil suprême au plus tard le 1er août 2004. Le Rapport (365 F) se trouve soit dans le site Web de l'Ordre, soit dans le Cahier de formules de rapport du conseil (1436F).

Avoir atteint le quota d'additions :

1. Le quota de croissance nette par année fraternelle des conseils de 30 à 100 membres est de 5 nouveaux membres, compte tenu du nombre total de membres inscrits au premier juillet de

l'année fraternelle. Le quota de croissance nette par année fraternelle des conseils de 101 membres et plus est de 2,5 pour cent du nombre de membres inscrits au premier juillet de l'année fraternelle. Un minimum de 30 membres est exigé. (Les polices de membres inactifs ne sont pas comprises dans le calcul des quotas du premier juillet au secrétariat du Conseil suprême.)

2. Les additions seront comptées pour les membres nouvellement assurés, les polices réintégrées, réactivées, les demandes renouvelées, les membres juvéniles et adultes assurés et relatifs aux transferts d'assurance reçus, traités et rapportés au secrétariat du Conseil suprême entre le premier juillet et le 30 juin.

3. Seront déduits du quota tous retraits, suspensions ou transferts d'assurance à membres associés traités et rapportés au secrétariat du Conseil suprême entre le premier juillet et le 30 juin.

4. Les gains ou les pertes nets seront comptés uniquement aux articles (b) et (c) de cette section. Ni les membres acquis ou perdus par transfert, ni les décès ne seront déduits ou ajoutés des quotas. (À noter : Les nouveaux conseils doivent se conformer aux exi-

gences des quotas de recrutements. Le quota des nouveaux conseils est basé sur le nombre de membres inscrits sur l'Avis d'institution, soit 30 membres au minimum.)

Aucun formulaire n'est requis pour obtenir le trophée du Fondateur. Les quotas d'assurance seront établis automatiquement par le secrétariat du Conseil suprême d'après les rapports de recrutement reçus, traités et rapportés au plus tard le 30 juin.

Les gagnants des trophées du Conseil suprême seront dévoilés vers le premier août 2004. À noter que, pour se qualifier en vue d'un trophée quelconque, les conseils ne doivent pas avoir été suspendus par le secrétariat du Conseil suprême pour raison de non-paiement du tarif par personne, de frais de publicité catholique ou de fournitures. Quant aux conseils des Philippines, les trophées du conseil annuels ne sont décernés qu'aux conseils qui ont assuré le paiement du tarif par personne et de leurs frais de fournitures au secrétariat national des Philippines.

Des rapports mensuels des membres acquis et perdus seront remis à tous les députés de district, les grands chevaliers, les secrétaires financiers et directeurs de recrutement consignés au secrétariat du Conseil suprême.